

## FORMATION 7H B vers A1

**VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION NÉCESSAIRE POUR CONDUIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE OU UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE L5E, POUR LES CONDUCTEURS DÉJÀ TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DEPUIS AU MOINS 2 ANS.**

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....



Cachet de l'auto-école

### Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		



# OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

## QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



# CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>• Motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e.</li></ul>
ENSEIGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"><li>• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.</li><li>• Un enseignant ne peut être autorisé à suivre en simultané que 3 élèves au maximum. L'enseignant peut suivre ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.</li></ul>



# LA FORMATION de 7 heures

## LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2 h	Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3 h	Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES  
MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Photo

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_  
À : \_\_\_\_\_  
Date d'obtention de la catégorie B du permis : \_\_\_\_\_  
N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_

Signature du titulaire : \_\_\_\_\_





## Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS						B VERS A1	
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC		
DIVERS	Gestion de l'élève						
	Fournitures pédagogiques						
	Autre						
FORMATION	Théorie						
	Pratique						
	Autre						
	Heures en supplément						
ou FORFAIT							
MONTANT TOTAL EN € TTC							

\*\*1= Taux TVA réduit    \*\*2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

Dates des sessions de formation :

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.